

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE
BELLEY

CANTON DE MEXIMIEUX

MAIRIE DE FARAMANS
65 ROUTE DE PEROUGES
01800 FARAMANS



04.74.61.13.26

✉ com01faramans@wanadoo.fr

Faramans, le 03/12/2021

Le Maire et les élus du Conseil Municipal,

Aux parents des élèves du RPI,

Chers parents,

Les travaux de la rénovation et de l'agrandissement de l'école commenceront dès le 3 janvier 2022.

L'accès à l'école va être grandement perturbé pendant toute la durée de ces travaux, ainsi de nouvelles modalités seront mises en place pour sécuriser les déplacements des élèves.

Objet :

**Modification de l'accès à
l'école, des transports scolaires
et de la cantine pendant les
travaux**

A partir de cette date, l'école sera accessible depuis le grand portail gris situé route de l'étang.

Pour stationner, vous devrez toujours utiliser le parking de la salle des fêtes ou bien celui qui est en face de la mairie.

Il est nécessaire de vous rappeler que le stationnement sur les trottoirs ou sur la chaussée est interdit. Nous comptons sur la responsabilité de chacun pour garantir une sécurité optimale des enfants.

Concernant le transport scolaire, les horaires restent inchangés, toutefois, les enfants devront rentrer dans l'école par ce grand portail pour pouvoir ensuite monter à l'intérieur du car qui sera stationné sur la chaussée, le long de ce même portail.

Le soir, les enfants descendront du car, puis iront attendre calmement le départ de celui-ci sous le préau de l'école. Une fois que le car sera parti, les parents pourront récupérer les enfants en allant les chercher directement sous le préau.

Pour la cantine, un itinéraire temporaire (à l'aide de passages piétons supplémentaires) sera mis en place pour faciliter les déplacements d'élèves jusqu'à la salle de cantine. Les entreprises travaillant sur le site s'étant engagées à limiter au maximum la circulation d'engins sur ce temps -là pour assurer la sécurité des élèves de l'école.

Nous savons que nous pouvons compter sur votre coopération pour permettre que cette période contraignante se passe du mieux possible pour la sécurité des enfants.

Le Maire et les élus du Conseil Municipal